



La CGT dénonce la décision du CSA et de France Télévision de réduire le temps de parole des syndicats en 2015

Après la suppression des élections des conseillers prud'hommes et alors que ce multiplie les attaques contre les droits d'expression des salariés, la CGT dénonce la décision unilatérale du CSA et de France Télévision de réduire le temps de parole accordés aux organisations syndicales et professionnelles dans le cadre des émissions « Expression directe ».

Sans aucune concertation, ni information préalable des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale, décision a en effet été prise, le 12 novembre dernier de modifier les modalités de programmation du temps d'émission attribuée à ces organisations pour l'année 2015.

Cette décision, publiée au Journal officiel du 27 novembre, supprime la seule émission de télévision de 5 minutes accordée, deux fois par an, aux organisations représentatives des salariés, pour la remplacer par une émission de 4 minutes.

De fait, et alors que les organisations représentant les salariés sont extrêmement rarement invitées sur les plateaux de télévision, ce sont au total 2 précieuses minutes de droit d'expression sur les chaînes de télévision publique qui seront supprimées, chaque année, sans qu'effort soit fait pour modifier les horaires de diffusion des émissions d'« Expression directe », et encore moins pour examiner la possibilité de compenser cette suppression de droit d'expression par une émission télévisée de 2 minutes.

Malgré les demandes répétées des organisations syndicales, la mise en place d'un mécanisme permettant de mesurer la répartition du temps de parole des organisations syndicales sur les chaînes de télévision et les radios n'est pas davantage à l'ordre du jour, alors que c'est depuis longtemps le cas s'agissant du temps de parole accordé aux organisations politiques.

Il serait alors aisé de constater que, la plupart du temps, ce sont les journalistes spécialisés, les personnalités politiques et les experts en expertises qui sont invités à commenter la place, le rôle, l'action et la parole des syndicats... très rarement les intéressés eux-mêmes.

Il en va pourtant du respect du pluralisme et de la démocratie sociale dans notre pays.

La place donnée à la parole des organisations représentatives des salariés est aujourd'hui profondément déséquilibrée dans les médias publics face à celle accordée aux organisations patronales et particulièrement au Medef.

Est-il en effet nécessaire de rappeler que France Télévision aura fait un pont d'or au Medef, quasiment toute l'année 2014, en tendant le micro sans compter à Pierre Gattaz et à ses lieutenants, et en diffusant 115 programmes courts, sur France 2 et France 3, chaque soir, à des heures de très grande écoute, depuis mai et jusqu'au 26 décembre ?

De la suppression des élections des conseillers prud'hommes aux attaques incessantes du Medef contre les droits de représentations des salariés dans les entreprises, en passant par la multiplication des annonces de fermeture de bourses du travail et autres lieux d'information, d'organisation et de défense des salariés, chaque jour marque un recul des droits d'expression des salariés en France.

Le dernier épisode en date, créant un groupe de neuf chefs d'entreprise et experts chargés de donner leur avis sur les projets de loi avant leur présentation au Parlement, illustrent parfaitement la conception dogmatique à l'œuvre : l'entreprise dicte désormais la loi !... Et pour qu'elle le fasse d'autant plus tranquillement, les salariés, premières victimes des choix politiques et économiques, et leurs représentants, devraient se taire ! C'est évidemment l'inverse qu'il faut faire.

La CGT, qui vient de signer, aux côtés de plusieurs autres organisations syndicales, une lettre au Président du CSA pour l'inviter à réviser la décision du 27 novembre, appelle tous les salariés, les retraités et les privés d'emploi à se faire entendre.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 10 décembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr